

L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ



SUPPLÉMENT AU N° 702
DU 4 DÉCEMBRE 2010

L'Université Syndicaliste,
hebdomadaire du Syndicat national
des enseignements de second degré (FSU),
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Directeur de la publication : Roland Hubert
Compo gravure : C.A.G., Paris



Imprimerie : SEGO, Taverny (95)
N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

S O M M A I R E

Les personnels	2-3
Les élèves	4-5
L'EPLÉ	6
Les horaires, voie technologique	7-10
Les horaires, voie générale	8-9
La dotation globalisée	11
L'accompagnement personnalisé	12
Les enseignements d'exploration	13
Le cycle terminal général	14
Le cycle terminal technologique	15
Construire la mobilisation	16

Ce Courrier de S1 a été réalisé par
Mireille Breton, Yves Cassuto,
Dominique Chauvin, Romain Gény,
Thierry Reygades,
Valérie Sipahimalani

Ne pouvant se satisfaire de la stagnation du taux de bachelier à 64 % d'une classe d'âge depuis quinze ans, le SNES porte un projet pour le système éducatif, et en particulier pour le lycée.

Nos objectifs ? Démocratiser le lycée, améliorer les conditions de travail et d'études.

Le ministère « travaille » : la réforme de la classe de Seconde générale et technologique entrée en vigueur en septembre dernier fait suite à celle de la Seconde professionnelle l'an passé. L'ensemble des voies du lycée est donc actuellement en cours de réforme (structures et dispositifs, contenus disciplinaires, modalités d'orientation), à quoi s'ajoute celle de la gouvernance de l'EPLÉ.

Démocratisation ? Amélioration des conditions de travail et d'études ? Sans surprise, ce n'est pas ce qui est au programme...

Un double mouvement est à l'œuvre : économies de moyens et idéologie du mérite. Les structures prévues par la réforme offrent de nombreuses possibilités de suppressions de postes : réduction des horaires disciplinaires (particulièrement en voie technologique), augmentation des effectifs par classe (tronc commun de Première), accès à l'heure de première chaire plus difficile. Les élèves réussiront-ils mieux, étudiant dans des classes plus chargées mais « aidés » par de « l'accompagnement personnalisé » confus et artificiel, détaché du cours ? Peu importe, il s'agit pour le gouvernement de dégager les meilleurs, les « méritants », futurs 50 % de leur génération qui devraient poursuivre avec succès dans l'enseignement supérieur.

Cette année, le ministre a en quelque sorte « acheté la paix sociale » en demandant aux recteurs de « préserver » les classes de Seconde (elles ont reçu en moyenne 41 heures au lieu de 39 heures). Il n'en sera pas de même à la rentrée prochaine. La réforme de la Seconde est passée sans trop de bruit, mais les collègues en voient les conséquences quotidiennes depuis la rentrée, et les effets les plus dévastateurs sont attendus pour la classe de Première.

Le SNES ne veut pas de cette réforme-là. Cette publication a pour objectif d'informer les collègues sur les conséquences qu'aurait sa mise en œuvre en Première générale et technologique à la prochaine rentrée, afin d'éclairer le débat et de mobiliser la profession.

Le mois de janvier sera une étape importante pour la lutte contre la mise à sac du service public d'éducation. Préparons-le dès maintenant dans les établissements !



Roland Hubert
cosecraire général



Valérie Sipahimalani
secretaire nationale



Thierry Reygades
secretaire national

Les conditions de travail et la réforme

Statuts malmenés, missions brouillées, la réforme du lycée peut avoir des conséquences lourdes sur les conditions et la charge de travail des personnels.

Dans l'intérêt des élèves penseront certains. En aucun cas. Quelques repères...

RAPPEL CONCERNANT

NOS SERVICES

L'enseignant a un service hebdomadaire défini statutairement par les décrets de 1950. Nous y tenons, pour nous, mais aussi parce que c'est dans l'intérêt des élèves qu'ils ont été rédigés. La réforme ouvre la porte à l'annualisation, au risque de rendre aléatoire la définition hebdomadaire du service des enseignants. Certains affichages pédagogiques masquent mal des mobiles économiques.

Pourquoi restons-nous attachés à une définition hebdomadaire des services ?

- **Parce qu'elle impose une stabilité de l'emploi du temps et qu'elle limite, comme pour beaucoup d'autres professions, les possibilités d'arbitraire dues à des organisations locales.**

Ainsi, l'annualisation peut conduire à

reporter une partie de l'emploi du temps sur une partie de l'année, faisant varier l'horaire hebdomadaire de 14 heures à 22 heures par exemple pour un certifié.

- **Pour des motifs pédagogiques.** Dans le second degré la régularité d'intervention est une composante importante de la construction des

savoirs. L'intérêt de plages intensives est souvent affiché par référence à l'enseignement supérieur et à la formation pour adultes, ce qui, pour des lycéens ou des collégiens, ne nous paraît pas recevable sans réserve ni analyse au cas par cas.

Les élèves se verraient eux aussi attribuer des emplois du temps mobiles, imposant des rythmes différents, et une organisation de leur travail personnel plus compliquée.

Pourquoi la remise en cause de cette définition intéresse-t-elle ceux qui nous gouvernent ?

L'annualisation de certains horaires élèves introduit de la flexibilité dans la gestion et « règle » en partie la question des remplacements. En cas d'absence, c'est l'enseignant lui-même qui « rattrapera » (sans indemnisation) les heures non faites. C'est le cas des professeurs affectés à l'université (les heures « perdues » du fait



SERVICE

Les « décrets de 50 », une garantie de respect des droits qu'il faut préserver et améliorer.

Mode d'emploi et dangers de la réforme :

La Ventilation de Service (VS)

L'état VS est le récapitulatif des heures hebdomadaires devant être faites par division, en classe entière et en groupe. Il indique aussi les heures de majoration ou de minoration de service (heure de chaire, de laboratoire, de cabinet d'histoire...). La différence avec l'obligation réglementaire de service permet de déduire le nombre d'heures supplémentaires effectuées.

État des lieux : la vigilance s'impose

Au prétexte de la réforme en Seconde, des chefs d'établissement interprètent les décrets. Soyons clairs : TP et TD liés aux enseignements communs ou d'exploration, accompagnement personnalisé n'ont pas à entrer dans le calcul pour une majoration de service (c'est-à-dire plus de 8 heures effectuées dans des classes de moins de vingt élèves). Ces heures sont dédiées à la mise en place de dispositifs d'enseignement qui nécessitent de travailler avec des effectifs réduits comme le travail à l'oral en langues vivantes, ECJS, TPE... Il s'agit d'une disposition pédagogique pour la réussite de nos élèves et

non du cas de figure d'une « classe, division ou section de moins de vingt élèves ».

Pour l'année prochaine : menaces réelles

Dans le cas de la mise en place de la réforme en Première telle qu'elle est affichée actuellement, le même débat se poursuivra concernant la majoration de service pour effectif faible.

Dans le même temps, de lourdes menaces pèsent pour l'attribution des heures de première chaire. La mise en place du « tronc commun » fait craindre que de nombreuses heures de première chaire soient remises en cause. Cette heure doit être attribuée dès que l'enseignant effectue au moins 6 heures en Première, Terminale, BTS et CPGE. Seule restriction : les groupes ou classes parallèles (ex : dédoublements de TP ou deux Premières ES par exemple) ne comptent qu'une fois. Sont considérées comme classes parallèles, les classes qui ont le même horaire, le même programme, la même épreuve et le même coefficient relatif au baccalauréat. Le calcul de la première chaire ne dépend donc pas des effectifs. Un risque de dégradation pour les enseignants... et pour les élèves, qui seront sans aucun doute rassemblés dans des classes à effectifs plus chargés.

de jours fériés, d'interventions extérieures, voire de maladie doivent être rattrapées). Cette gestion est une détérioration des conditions de travail pour les personnels.

Ce à quoi nous devons être attentifs

• **L'annualisation** : attribuer des horaires d'1 h 30 aux enseignements d'exploration (EE) a conduit certains établissements à organiser l'année en 27 semaines à 2 heures (au lieu de 36 x 1,5 heure), voire en semestre à 3 heures. Est-ce mieux pour les élèves ? Les collègues ? La réponse n'est-elle pas plutôt qu'il n'y ait pas d'EE inférieur à 2 heures hebdo ? C'est ce que nous demandons (voir p. 16).

• **Le calcul des services** : l'insuffisance des DHG et un peu de zèle mal placé poussent des chefs d'établissement à calculer les services des collègues en dérogeant aux textes officiels (voir encadré sur les services). Alors même que notre métier se complexifie, il est particulièrement indécent de voir l'administration rogner arbitrairement des droits acquis. Ne laissons pas faire.

TRAVAIL EN

COMPLÉMENTARITÉ :

REFUSER LE BROUILLAGE

DES MISSIONS

Des regards complémentaires sur les élèves sont indispensables dans l'établissement pour aider les élèves et les mettre en situation de réussite. Le travail en équipe suppose une réflexion approfondie au-delà des initiatives institutionnelles. Il permet les regards croisés d'une équipe pluri-professionnelle (et pas seulement



CETTE RÉFORME MET EN PLACE :

- un alourdissement de la charge de travail (davantage de classes, aucune garantie de possibilité de travail en groupe à effectifs réduits, perte des heures de première chaire) alors que les personnels travaillent déjà beaucoup (le ministère indique 39 heures pour les professeurs) ;
- un brouillage inacceptable des obligations de service et des missions (orientation, pseudo-volontariat pour l'AP et le tutorat).

LE SNES DEMANDE :

- des demi-journées banalisées dès janvier pour faire le bilan de la mise en place de la Seconde et débattre des conditions favorables à la réussite des élèves pour la rentrée 2011 ;
- des dotations horaires globales permettant de répondre aux besoins des élèves ;
- l'allègement des effectifs des classes, avec comme premier objectif qu'aucune classe de lycée ne dépasse 30 élèves ;
- le cadrage disciplinaire national de la dotation globalisée, de façon à garantir l'équité de traitement des élèves et à permettre aux établissements de travailler sereinement à la répartition de la dotation horaire ;
- le respect des statuts et des missions de chacun, enseignants, CO-Psy, assistantes sociales, CPE, personnels médico-sociaux... pour que chacun puisse se centrer sur le cœur de son métier ;
- la prise en compte d'heures de concertation dans les services.

dans les situations d'urgence comme c'est le cas le plus souvent) où importe la professionnalité de chacun. L'analyse de la motivation des élèves, si elle doit exister, exige de ne pas en rester aux constats.

En ce sens, l'idée sous-entendue dans la réforme, que l'orientation des élèves serait dévolue aux seuls enseignants est inacceptable. L'orientation ne peut être un volet imposé de l'Accompagnement personnalisé (AP) pour compenser le manque, voire la disparition, de CO-Psy, il faut dénoncer cette mascarade et refuser de jouer aux apprentis sorciers. La réussite du plus grand nombre nécessite la collaboration effective des enseignants, des CPE, CO-Psy, AED en lien avec les autres membres de la communauté scolaire dans le strict respect des missions statutaires de chacun.

ENJEUX PÉDAGOGIQUES

DANS LES CLASSES

DE LA RÉFORME

La mise en place de la réforme en Seconde en a montré les enjeux : réduire la proportion de groupes dédoublés, imposer un accompagnement personnalisé aux objectifs multiples et incohérents, brouiller les missions des enseignants en alourdissant leur travail.

Constats pour la classe de Seconde

• La mise en place de certains enseignements d'exploration a servi de variable d'ajustement des services et de la DHG plutôt que d'ouverture pédagogique. Combien d'élèves ont-ils dû modifier leurs choix d'EE à la demande des établissements ?

• Certains enseignements (tels que MPS, SL...) ont été installés à la va vite, sans concertation, alors qu'une élaboration commune entre les enseignants des disciplines concernées est nécessaire.

• La dotation globalisée pour l'allègement des effectifs sans cadrage disciplinaire national a mis en concurrence les disciplines et les collègues et a conduit à apporter des réponses très différentes d'un établissement à l'autre, avec des variantes importantes d'horaires et d'effectifs par classe.

Perspectives pour la classe de Première

• Le tronc commun permet de substantielles économies via des classes plus chargées regroupant éventuellement des élèves de séries différentes, rendant l'enseignement et l'étude plus difficiles.

• La poursuite de l'AP et la répartition de la dotation globalisée vont faire l'objet d'un arbitrage difficile, la gestion des services en contexte de pénurie ne pouvant que l'emporter sur la pédagogie. ●

La réussite des élèves et la réforme

L'objectif affiché de la réforme du lycée est une meilleure réussite des élèves entrant en Seconde générale et technologique. Pour cela, le gouvernement communique sur l'individualisation des parcours (via l'autonomie des établissements et l'accent mis sur les procédures d'orientation), le rééquilibrage des filières générales (via la revalorisation de la filière L notamment par les langues vivantes), et la modernisation de la voie technologique.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

DE LA RÉFORME

EN CE QUI CONCERNE

LES ÉLÈVES

Le lycéen de la réforme 2010 du lycée a moins d'heures de cours disciplinaires (les horaires de l'accompagnement personnalisé ayant été pris sur ceux des disciplines de spécialité des filières). L'organisation du travail en petits groupes (p. 11), de l'accompagnement personnalisé (p. 12) et du tutorat (encadré) dont il peut bénéficier est très variable d'un lycée à l'autre. Ce lycéen se voit proposer des stages de remise à niveau et des stages passerelles (encadré) lui permettant de passer de Seconde dans



la Première de son choix, ou bien d'une filière à l'autre.

Classe de Seconde (voir aussi p. 13)

La LV2 devient obligatoire pour tous les élèves (elle était choisie par 90 % des lycéens), ainsi qu'un enseignement « d'exploration » d'économie

(sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion). L'élève doit choisir un enseignement d'exploration supplémentaire (il peut en choisir deux si ce sont des enseignements technologiques couplés).

Cycle terminal général et baccalauréat (voir aussi p. 14)

En Première, le tronc commun – mêmes programmes et mêmes horaires, épreuves de bac selon les séries –, regroupe français, histoire-géographie, éducation civique juridique et sociale, langues vivantes et EPS des séries S, ES et L.

Les enseignements et les possibilités de choix d'options diminuent (suppression des mathématiques

ORIENTATION

La mise en œuvre de la réforme du lycée traduit aujourd'hui concrètement la volonté idéologique de changer en profondeur la conception de l'Éducation et de l'orientation.

Connaître les métiers pour apprendre ?

Cette volonté d'assujettir la formation initiale aux besoins des entreprises est présente en filigrane dans la réforme du lycée. La connaissance des métiers, présentée comme indispensable à tout projet d'études, traduit bien l'idée que l'engagement dans une formation doit être rationalisé du point de vue des coûts et des avantages que l'économie est susceptible d'en retirer. Il n'y aurait pas d'élèves en échec, il n'y aurait que des problèmes d'orientation !

Ainsi l'obligation pour les enseignants d'informer les élèves sur les métiers auxquels leur discipline est susceptible de conduire est-elle désormais présente non seulement dans les enseignements d'exploration mais dans certains programmes de Seconde (SVT, par exemple). Ceci repose sur une vision simplificatrice et erronée des parcours qui fait correspondre une discipline à un ensemble de métiers. Vision d'ailleurs contradictoire avec le discours ministériel qui considère les enseignements d'exploration de Seconde comme n'étant pas indispensables pour une poursuite d'études en Première !

« Accompagnement personnalisé à l'orientation », la grande improvisation

Anticipant la résistance des enseignants ou espérant économiser quelques heures, certains proviseurs avaient imaginé d'attribuer une partie de l'accompagnement aux CO-Psy intervenant dans l'établissement, sans concertation préalable avec le CIO, et sans tenir compte de leurs disponibilités ! Les nouveaux partenariats de l'ONISEP avec les éditeurs privés⁽¹⁾ sont prévus pour mettre à la disposition des enseignants des boîtes à outils de conception très réductrice mais présentant l'avantage de donner l'illusion qu'on pourrait se passer de CO-Psy.

Conseiller ? Une simple question de « feeling » ?

Le MEN a fait le choix de placer l'activité des tuteurs sur le terrain du conseil, signifiant ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'être formé pour conseiller les élèves sur leur parcours d'orientation ! Pourtant tant la position d'évaluateur des enseignants, que le risque de projection de ce qu'on pense bien pour l'élève, en fonction de la perception qu'on en a, peuvent faire bien des dégâts pour les uns comme pour les autres ! Même si la pénurie de moyens a freiné les ardeurs, les risques de dérives demeurent.

(1) Guide pour les professeurs principaux de Seconde, co-édité avec la MAIF et l'Étudiant

TUTORAT, STAGES

Les textes

- BO spécial n° 1 du 4 février 2010.
- Organisation et horaires de la classe de Seconde : articles 8 et 9.
- Organisation et horaires des enseignements du cycle terminal... : articles 5 et 6.
- Circulaires n° 2010-010 et 2010-011 du 29/01/2010.
- Décret n° 2010-1065 du 8 septembre 2010 instituant une indemnité pour fonctions d'intérêt collectif.

Ce que disent les textes

Le « *tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours d'orientation et de formation* ».

L'organisation du tutorat est votée en CA, les tuteurs sont des enseignants ou CPE volontaires, indemnisés à la discrétion du recteur sur proposition du chef d'établissement en fonction du nombre d'élèves suivis.

« *les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau pour éviter un redoublement (...), de*

stages passerelles lors des changements de voie d'orientation ».

Ces stages de 20 heures pour des groupes d'une dizaine d'élèves peuvent être filés ou massés pendant les vacances scolaires. Ils sont pris en charge par des enseignants volontaires, mais les assistants de langues et les AED peuvent intervenir sous certaines conditions.

Analyse critique du SNES

Le tutorat constitue un glissement des missions des CO-Psy vers enseignants et CPE, qui ne sont pas formés pour le suivi individuel des projets des élèves.

Si 20 heures de stage permettaient de rattraper les lacunes disciplinaires, pourquoi ne pas abonder les heures de cours pour tous ? Ces dispositifs constituent des emplâtres sur des jambes de bois.

Les propositions du SNES

Le SNES appelle les collègues à ne pas se porter volontaires pour ces dispositifs.

Le SNES exige la reprise du recrutement des CO-Psy.

comme enseignement obligatoire en série L, des LV comme option et spécialité en ES, de l'histoire-géographie comme enseignement obligatoire en Terminale S, etc.).

Cycle terminal technologique (voir p. 15)

CONSÉQUENCES

PÉDAGOGIQUES

Il y eut au début des années 2000 jusqu'à 20 % de redoublement en classe de Seconde, ce qui n'était pas satisfaisant. Ce taux a baissé de moitié, mais il n'en demeure pas moins qu'il était nécessaire de revoir et la classe de Seconde, et l'attractivité des filières de Première et Terminale, afin que les élèves se dirigent en confiance vers celle qui leur permettra le mieux de réussir. La filière S est trop souvent choisie pour son caractère généraliste et les débouchés qu'elle offre et que ne permettraient pas les autres, mettant en difficulté nombre d'élèves qui s'épanouiraient mieux en série littéraire.

Le défi du lycée est donc d'y faire réussir davantage d'élèves, tout particulièrement ceux dont les familles ne sont pas familières du système éducatif et dont les choix d'orientations se font souvent par défaut. Ces élèves ont besoin de temps pour s'approprier les méthodes et les savoirs, mais aussi de s'appuyer sur une relation de confiance avec les enseignants. La réforme réduit les

horaires disciplinaires, et externalise l'aide dans le cadre de l'accompagnement pédagogique et du tutorat. Il s'agit pour le SNES d'une fausse – voire dangereuse – bonne idée, reposant sur le lieu commun : « les élèves ont trop d'heures de cours et en souffrent ». Les études sociologiques montrent au contraire que c'est à l'école que se fait la lutte contre les inégalités scolaires et, partant, sociales. Mieux et davantage d'école, des heures de cours avec des effectifs raisonnables permettant la mise en place de pédagogies diversifiées et limitant au minimum le travail hors

l'école des élèves est le meilleur moyen d'assurer la réussite de tous. En ce sens, la réforme et son habillage d'adaptation au local via la dotation globalisée et le tronc commun de Première apparaît surtout comme un outil de gestion des postes, parfois au prix de projets pédagogiques fantômes, permettant sur le papier d'obtenir des moyens qui serviront avant tout à gérer les services.

Le SNES demande notamment :

- l'abandon du principe de globalisation des heures dévolues aux dédoublements et le retour à un cadrage national par discipline ;
- le maintien de l'organisation des classes de Première en séries, y compris dans les enseignements dits « du tronc commun ». La culture commune ne sera que « socle commun » s'il n'y est pas tenu compte des profils des élèves et si les conditions de l'enseignement ne permettent pas une certaine interdisciplinarité entre l'ensemble des disciplines au sein des séries ;
- le maintien d'une carte des formations diversifiée et de proximité. ●



Autres nouveautés : référent culture
– dispositif ciné lycée

[www.snes.edu/
Accompagnement-tutorat-
stages.html](http://www.snes.edu/Accompagnement-tutorat-stages.html)

[www.snes.edu/CINE-
LYCEE-UN-DISPOSITIF-DE-LA.html](http://www.snes.edu/CINE-LYCEE-UN-DISPOSITIF-DE-LA.html)

Le décret EPLE

CE QUE DISENT LES TEXTES

- Décret 2010-99 du 27 janvier 2010,
- BO spécial n° 1 du 4 février 2010
- « Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement »
- Analyses du SNES : *Courrier de S1* n° 6, décembre 2009 • *Courrier de S1* n° 2, septembre 2010.

Ce décret renforce le rôle du chef d'établissement en matière pédagogique et d'évaluation, en s'appuyant sur un conseil pédagogique désigné par ses soins.

En effet, le chef d'établissement a désormais la compétence de décider seul de la répartition des moyens horaires si le CA refuse sa seconde proposition. Le rôle du CA reste cependant décisif sur les questions de répartition de la dotation horaire, au plan de l'intervention syndicale comme au plan réglementaire.

BILAN DE LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2010

La plus grande confusion a régné : ici aucun conseil d'administration à ce sujet avant juin, là des refus de soumettre au vote une proposition alternative puisque les membres du CA avaient eu la mauvaise idée de ne pas voter comme le voulait le chef, ailleurs un inspecteur d'académie qui conseille aux proviseurs de faire un seul vote et d'appliquer à leur convenance, enfin l'imposition sans vote au CA de l'entrée dans l'expérimentation CLAIR ou cours le matin, sport l'après-midi... Le tout avec l'appui du ministère !

Au final, même quand le CA a vu ses prérogatives respectées, de nombreuses équipes pédagogiques ont découvert à la rentrée une organisation de la Seconde bien différente de celle votée en juin. Par ailleurs, certains collègues nommés au conseil pédagogique tentent d'imposer leurs idées pour l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration ou les langues vivantes (contenu de l'accompagnement, groupes de compétences, modalités d'évaluation, etc.).



ANALYSE CRITIQUE DU SNES

Le renforcement des prérogatives du chef d'établissement, combiné à la réforme du lycée, qui prévoit la répartition

au sein de l'établissement de plus du quart de la dotation horaire de certaines classes (10 h 30 sur 39 en Seconde) et à la diminution des horaires disciplinaires, met en place des situations potentiellement explosives. Les choix de répartitions seront autant d'arbitrages permettant ou pas le maintien de tel ou tel poste. Sous couvert d'adaptation pédagogique aux élèves de l'établissement, les réformes de l'EPL et du lycée mettent en place des outils de gestion locale de la pénurie.

Le SNES a déposé un recours en Conseil d'État contre les dispositions du décret visant le vote de « l'emploi de la dotation en heures » comme contraire aux principes de l'autonomie pédagogique de l'établissement, au rôle du conseil d'administration (organe délibérant) et de son président (exécutif du conseil d'administration) et enfin, consacrant l'abandon par l'autorité de tutelle (l'autorité académique) de ses prérogatives au profit du chef d'établissement, ce que la loi ne permet pas. Le recours a été déposé le 24 mars 2010. Le SNES vous informera de la réponse faite par le Conseil d'État. ●

PROPOSITIONS DU SNES

- **Répartition de la dotation horaire globale** : faire respecter les dispositions réglementaires.

La commission permanente est obligatoirement réunie préalablement au CA, le CA doit émettre un vote. Si une répartition des moyens est établie et adoptée par le CA, ce vote est décisionnel (dès lors qu'il respecte les textes réglementaires et la DHG). Cela signifie également, que si des moyens supplémentaires sont accordés à l'établissement plus tard dans l'année, le vote de leur emploi doit suivre la même procédure.

- **Conseil pédagogique** : la bataille à conduire est de s'opposer à sa mise en place et en tout état de cause de neutraliser le conseil. En fonction des situations locales, plusieurs stratégies sont possibles : refuser de siéger, faire adopter par le CA un nombre conséquent de membres, voire la totalité des enseignants, grâce à l'application de l'article R421-41-1 du décret du 27 janvier 2010, qui prévoit « *que le nombre des professeurs s'ajoutant à ceux prévus (...) est arrêté par le CA* ». L'essentiel est de construire un rapport de force pour que les propositions faites au CA soient celles des collègues et de leurs élus et que le CA ne soit jamais dessaisi.

PRÉPARONS LA MOBILISATION DE JANVIER CONTRE LES RÉFORMES EN COURS ET POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE !

Lycée : toujours pas cette réforme-là !

Réforme Chatel en Première et Terminale : quelle formation pour les élèves ? Quel métier pour les profs ?

Horaires disciplinaires



Effectifs de classe (tronc commun de Première, gestion des dédoublements)



Concurrence entre profs, entre lycées



Classe de Première prévue rentrée 2011

En bleu : les nouveautés

Enseignements communs aux trois séries

Machine à supprimer des postes : même horaire, même programme, élèves par paquets de 35 (au moins 1), séries mélangées. Conséquences sur les conditions d'étude et de travail ? Lien entre les enseignements communs et spécifiques ?

Français	4 h
Histoire-géographie	4 h 1 h 30 de plus en S, 3 h de moins en TS !
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b) Mise en concurrence et déréglementation des LV1 !	4 h 30
Éducation physique et sportive (c)	2 h
Éducation civique juridique et sociale (d)	1/2 h
Accompagnement personnalisé	2 h pour y faire quoi ?
TPE (e)	1 h suppression d'1 h !

Enseignements spécifiques de chaque série

Série ES		Série L		Série S	
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature française	2 h	Mathématiques	4 h 1 h en moins !
Mathématiques	3 h	Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	Physique-chimie	3 h 1 h 30 en moins !
Sciences dont Physique-chimie, SVT 3/4 d'heure de moins !	1 h 30	Sciences Suppression des mathématiques obligatoire : 2 h en moins !	1 h 30	SVT ou sciences de l'ingénieur	3 h 1 h en moins ! 7 h
Suppression de l'enseignement au choix (maths, LV, SES) : 2 h de moins !		Un enseignement obligatoire au choix parmi : – Arts (f) – Arts du cirque – LCA : latin (g) – LCA : grec (g) – LV3 (a) (b) – LV1 ou 2 approfondies – Mathématiques : élèves regroupés avec ceux de ES !	5 h 8 h 3 h 3 h 3 h 3 h	ou biologie, agronomie et développement durable	5 h
				Enseignements scientifiques :	3 h 30 de moins !

Dotation globalisée

Arbitrage entre dédoublement des disciplines, des TPE ou de l'accompagnement personnalisé !

7 h	7 h	9 h
-----	-----	-----

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale. (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. (c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de Seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé. (d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit. (e) Travaux personnels encadrés s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire et développement durable » en série S, les TPE sont

intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 heures, les TPE peuvent porter sur l'EPS. (f) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler un enseignement obligatoire au choix et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non. (g) Un même enseignement de langue et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative. (h) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

Classe de Terminale prévue rentrée 2012

En bleu : les nouveautés

Enseignements communs aux trois séries

LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b) Mise en concurrence et déréglementation des LV !	4 h
Éducation physique et sportive (c)	2 h
Éducation civique juridique et sociale (d)	1/2 h
Accompagnement personnalisé	2 h pour y faire quoi ?

Enseignements spécifiques de chaque série

Série ES		Série L		Série S	
Sciences économiques et sociales SES : 1 h de moins !	5 h	Littérature française Littérature française : 2 h de moins !	2 h	Mathématiques	6 h
Mathématiques	4 h	Littérature étrangère en langue étrangère	1 h 30	Physique-chimie	5 h
Histoire-géographie	4 h	Histoire-géographie	4 h	SVT ou sciences de l'ingénieur ou biologie, agronomie et développement durable (h)	3 h 30 8 h 5 h 30
Philosophie	4 h	Philosophie	8 h	Philosophie	3 h 30
Un enseignement de spécialité au choix parmi : – Mathématiques – Sciences sociales – Économie approfondie Moins de choix, horaires plus faibles (- 1/2 h) – SES : enseignement dénatéuré, scindé en deux options – Suppression de la langue vivante de spécialité	1 h 30 1 h 30 1 h 30	Un enseignement de spécialité au choix parmi : – Arts (f) – Arts du cirque – LCA : latin (g) – LCA : grec (g) – LV3 (a, b, g) – LV1 ou 2 approfondies – Mathématiques : élèves regroupés avec ceux de ES ! Droit et grands enjeux du monde contemporain : quel prof, quel programme ?	5 h 8 h 3 h 3 h 3 h 3 h 4 h 3 h	Un enseignement de spécialité au choix parmi : – Mathématiques – Physique-chimie – SVT Informatique et sciences du numérique Quel prof, quel programme ? Territoire et citoyenneté (h) Suppression de l'Histoire-géographie obligatoire (3 h de moins, enseignement facultatif de 2 h)	2 h 2 h 2 h 2 h 2 h

Dotation globalisée

Arbitrage entre dédoublement des disciplines, des TPE ou de l'accompagnement personnalisé !

6 h	6 h	10 h
-----	-----	------

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale. (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. (c) Les élèves qui bénéficient d'un enseignement complémentaire d'EPS de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire ne peuvent pas le cumuler avec l'option facultative d'EPS. (d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit. (e) Dans le cas du choix de sciences de l'ingénieur dans les enseignements obligatoires de la série S, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif. (f) Au choix parmi : arts plastiques

ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler un enseignement de spécialité et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non. (g) Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou de LV3 ne peut être pris au titre de l'enseignement de spécialité et au titre de l'option facultative. (h) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

DÉBATTONS ! PROPOSONS ! POUR UN MORATOIRE SUR LE CYCLE TERMINAL !

Séries technologiques : des grilles de mauvais augure

Les grilles horaires ont été présentées au Conseil supérieur de l'Éducation de juin 2010. Ce conseil a rendu un avis négatif, en raison des diminutions horaires imposées par ce projet tant pour les horaires élèves (~ 3 heures environ) ou pour les horaires enseignants (~ 5 heures environ

pour les enseignements technologiques). En séance, le ministère a clairement refusé de modifier son texte afin qu'il devienne un projet « à moyens constants ». Pour le SNES la disparition de la physique appliquée, discipline emblématique des séries technologiques industrielles,

n'est pas acceptable. De même la mise en place d'un enseignement transversal de technologie contribue à effacer les spécialités de la série et rend plus difficile le travail autour des champs technologiques. On risque d'y perdre l'âme des séries technologiques par la disparition

du travail pratique autour de l'objet technique. Les projets de programmes qui sont aujourd'hui proposés vont dans le même sens. En s'opposant globalement à ce projet et en proposant d'autres évolutions le SNES reste le défenseur ardent de la voie technologique. ●

STI – STI2D : grilles horaires, comparaison

Classe : première STI – première STI2D									
		Actuel : enseignements correspondants						Réforme Chatel 2011	
		Génie mécanique	Génie électron.	Génie électro-technique	Génie civil	Génie énergétique	Génie des matériaux	Génie optique	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3
	Philosophie	0	0	0	0	0	0	0	0
	Histoire Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2
	LV1 et LV2	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2	2	2	2	2	2	2
	Mathématiques	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	4
Enseignements obligatoires spécifiques	Sciences physiques (iii)	2+(1)	4+(3)	3+(3)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3+(3)	3
	TOTAL	12+(4)	14+(6)	13+(6)	12+(4)	12+(4)	12+(4)	13+(6)	17
Accompagnement personnalisé	Transversaux tous STI	0+(3)	0	0+(3)	0	0	0+(3)	0	7
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	0	0	0	0	1 (iv)
	Spécifiques selon spé.	4+(10)	2+(11)	5+(12)	5+(12)	5+(12)	4+(10)	4+(14)	5
	TOTAL	4+(13)	2+(11)	4+(10)	5+(12)	5+(12)	4+(13)	3+(12)	13
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		16+(18)	16+(18)	17+(17)	17+(17)	17+(17)	16+(18)	16+(19)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		52	52	51	51	51	52	52	49 (vi)

STL : grilles horaires, comparaison

Classe de première STL					
		Actuel : enseignements correspondants			Réforme Chatel 2011
		Biochimie Génie biologique	Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Physique de laboratoire et de procédés industriels	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3
	Philosophie	0	0	0	0
	Histoire Géographie	2	2	2	2
	LV1 et LV2	2 (i)	2 (i)	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2	2	2
	Mathématiques	2+(2) (iii)	2+(2) (iii)	3+(2) (iii)	4
Enseignements obligatoires spécifiques	Sciences physiques (iii)	0	0	0	3
	TOTAL	10+(3)	10+(3)	11+(3)	17
Accompagnement personnalisé	Transversaux STL	0	0	0	6
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	1 (iv)
	Spécifiques (Bio. ou SPC)	5+(14)	6+(12)	7+(11)	6
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		15+(18)	16+(16)	18+(15)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		51	48	48	49 (vi)

STI Arts appliqués – STD2A : grilles horaires, comparaison

Classe de première STD2A			
		Actuel Enseignements correspondants	Réforme Chatel 2011
Enseignements obligatoires	Français	2+(1)	3
	Philosophie	0	0
	Histoire Géographie	2	2
	LV1 et LV2	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2
	Mathématiques	2+(2) (iii)	3
Enseignements obligatoires	Sciences Physiques	1+(1,5)	3
	Design et arts appliqués en LV1	0	1 (iv)
TOTAL	Design et arts appliqués	4+(14)	13
	TOTAL	11+(16)	21
Accompagnement personnalisé		Actuel : module (hors module affecté « math. »)	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		(1)	2
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		54	51 (vi)

Classe : terminale STI – terminale STI2D

Classe : terminale STI – terminale STI2D									
		Actuel : enseignements correspondants						Réforme Chatel 2012	
		Génie mécanique	Génie électron.	Génie électro-technique	Génie civil	Génie énergétique	Génie des matériaux	Génie optique	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	0	0	0	0	0	0	0	0
	Philosophie	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	2
	Histoire Géographie	0	0	0	0	0	0	0	0
	LV1 et LV2 (*)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2	2	2	2	2	2	2
	Mathématiques	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	7
Enseignements obligatoires spécifiques	Sciences physiques (iii)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	4
	Transversaux tous STI	3+(1)	4+(4)	3+(3)	3+(1)	3+(1)	3+(1)	4+(3)	4
Accompagnement personnalisé	Enseign. techno. en LV1	0+(3)	0+(3)	0+(3)	0+(3)	0+(3)	0+(3)	0+(3)	5
	Spécifiques selon spé.	0	0	0	0	0	0	0	1 (iv)
TOTAL		4,5+(11)	4,5+(15)	3,5+(10)	7,5+(11)	6,5+(12)	4,5+(11)	4+(13)	9
TOTAL		9,5+(17)	8,5+(18)	8,5+(18)	12,5+(14)	11,5+(15)	9,5+(17)	11+(18)	23
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		14,5+(18)	13,5+(19)	13,5+(19)	17,5+(15)	16,5+(16)	14,5+(18)	15+(19)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		50,5	51,5	51,5	47,5	48,5	50,5	53,0	49 (vi)

Classe de terminale STL

Classe de terminale STL					
		Actuel : enseignements correspondants			Réforme Chatel 2011
		Biochimie Génie biologique	Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Physique de laboratoire et de procédés industriels	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	0	0	0	0
	Philosophie	1+(1)	1+(1)	1+(1)	2
	Histoire Géographie	0	0	0	0
	LV1 et LV2	2 (i)	2 (i)	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2	2	2
	Mathématiques	5+(1)	5+(1)	5+(1)	7
Enseignements obligatoires spécifiques	Sciences physiques (iii)	0	0	0	4
	Transversaux STL	0	0	0	4
Accompagnement personnalisé	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	1 (iv)
	Spécifiques (Bio. ou SPC)	11+(13,5)	7+(14,5)	6,5+(15)	10
TOTAL		13+(13,5)	9+(16,5)	8,5+(17)	23
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		18+(14,5)	14+(17,5)	13,5+(18)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		47	49	49,5	49 (vi)

Classe de terminale STD2A

Classe de terminale STD2A			
		Actuel Enseignements correspondants	Réforme Chatel 2011
Enseignements obligatoires	Français	0	0
	Philosophie	1+(2)	2
	Histoire Géographie	0	0
	LV1 et LV2	2 (i)	3 (v)
	EPS	2	2
	Mathématiques	1+(1,5)	3
Enseignements obligatoires	Sciences Physiques	1+(1,5)	2
	Design et arts appliqués en LV1	0	1 (iv)
TOTAL	Design et arts appliqués	7+(16)	17
	TOTAL	11+(16)	21
Accompagnement personnalisé		0	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE (v)		12+(21)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR (vi)		54	51 (vi)

(*) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3 heures ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire.

(i) LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : + 2 heures)

(ii) Y COMPRIS module affecté aux mathématiques

(iii) Actuellement : physique appliquée ; projet Chatel 2011 : physique-chimie

(iv) « Pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante » (soit : 2 heures/prof)

(v) NON COMPRIS : 10 heures/an de vie de classe, environ 0,3 heure hebdomadaire

(vi) Estimation pour une classe de 29 élèves (considérée comme référence par le décret) : N = 16*(E/29). « Une enveloppe horaire est laissée à la disposition

des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de Première et Terminales des séries STI2D et STL par 29 et en le multipliant par 16, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur. »

La dotation globalisée et les heures d'enseignement en groupes à effectif réduit

CE QUE DISENT LES TEXTES

- BO spécial n° 1 du 4 février 2010, arrêté des 21/01 et 1/02/2010.
- Organisation et horaires de la classe de Seconde..., article 5.
- Organisation et horaires des enseignements du cycle terminal..., article 8.

BILAN DE LA MISE

EN PLACE EN SECONDE

À LA RENTRÉE 2010

- Toutes les classes de Seconde n'ont pas bénéficié de la dotation, certains recteurs ayant donné 10 h 30 par paquet de 35 élèves, et rien ou au prorata pour le « reste ».
- Le vote de la répartition en CA a souvent fait l'objet d'un bras de fer avec les chefs d'établissement, ceux-ci cherchant à passer en force (voir page 6, décret EPLE).
- La répartition de ces heures, même quand elle a été discutée et actée en CA avant l'été 2010, n'a le plus souvent pas été respectée par les chefs d'établissement, qui arguent de problèmes d'emploi du temps, mais qui ont aussi dû composer avec la gestion des emplois (voir page 12, accompagnement personnalisé).

• D'un lycée et parfois même d'une classe à l'autre, la répartition des heures et l'organisation des enseignements est extrêmement variable (voir pages 12 et 13, accompagnement personnalisé et enseignements d'exploration).

ANALYSE CRITIQUE DU SNES

Ne nous y trompons pas, l'apparente abondance de la dotation globalisée en Terminale L (dont les effectifs sont actuellement à l'étiage) ou en série ES, ne suffit pas à se féliciter :

- les remontées des établissements pour la Seconde montrent que la dotation globalisée n'a pas été mise au service de la réussite des élèves, mais à celui de la gestion des postes, les heures étant effectuées là où un collègue se trouve en sous service suite aux diminutions horaires disciplinaires. Les établissements fragiles ou au public en difficulté, souvent moins bien dotés que les autres car offrant moins d'options facultatives, se trouvent encore plus précarisés. Loin de permettre aux établissements de s'adapter à leurs élèves pour mieux les faire réussir, la dotation globalisée renforce le marché scolaire mis en place par l'ouverture de la carte scolaire : concurrence pour obtenir des moyens du rectorat, concurrence entre les équipes pour

répartir les moyens entre les disciplines, concurrence pour séduire les élèves ;

- en séries S (la moitié des élèves à ce jour) et L, il faudra arbitrer entre le dédoublement de l'accompagnement personnalisé et la reconduction des dédoublements actuels (dont les langues vivantes). Les difficultés de la classe de Seconde seraient donc reconduites en Première et en Terminale ;
- en série ES, l'augmentation apparente des possibilités d'enseigner en groupes à effectif réduit est en partie financée par la suppression des 2 heures d'enseignement de spécialité au choix.

Si la réforme se met en place en Première l'an prochain, tout comme en Seconde, il n'est pas certain que la totalité des heures soit accordée à chaque division. Si les rectorats font un calcul sur la base de 35 élèves par classe de Première, sans tenir compte de la structure des établissements, la série L, aux effectifs souvent inférieurs à S, risque d'être sous dotée. ●

PROPOSITION DU SNES

Le SNES demande l'abandon du principe de globalisation des heures dévolues aux dédoublements : retour à un cadrage national par discipline.

Horaires élèves et dotations globalisées prévus par la réforme du lycée, comparaison avec situation avant réforme

	Seconde	Première			Terminale		
		L	ES	S	L	ES	S
Horaire élève	28 h 30	26 h 30	27 h 30	28 heures	27 heures	27 heures	28 heures
Enveloppe horaire pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit, dont l'AP et TPE en Première, 0 h 30 fléché ECJS pour toutes les classes	10 h 30	7 heures	7 heures	9 heures	6 heures	6 heures	10 heures
Horaire des dédoublements avant réforme, dont 0 h 30 ECJS (variation suivant les options, groupes LV de Terminale non comptés)	7 à 9,5	6 ou 7	4,5	7,5	2,5 ou 3,5	3,5	8,5 ou 10,5

Ne nous y trompons pas : la dotation globalisée ne compense pas les pertes horaires disciplinaires (en série ES par exemple), et ne suffit pas à mettre en place un accompagnement véritablement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé

CE QUE DISENT

LES TEXTES

- BO spécial n° 1 du 4 février 2010, arrêté des 21/01 et 1/02/2010.

Organisation et horaires de la classe de Seconde... : article 7.

Organisation et horaires des enseignements du cycle terminal... : article 4.

- BO spécial n° 1 du 4 février 2010, circulaire n° 2010-013 du 29/01/2010.

Articles 7 et 4 – L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.

Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires. En classe de Terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements spécifiques de chaque série.

L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles ; il peut être utilisé sur la base de deux heures hebdomadaires.

L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-3 du code de l'Éducation susvisé, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.

BILAN DE LA MISE

EN PLACE EN SECONDE

À LA RENTRÉE 2010

Hormis pour les établissements ayant fait le choix d'accrocher l'AP aux disciplines sur le modèle de l'aide individualisée, l'AP se met en place dans le plus grand désordre, souvent sans projet pédagogique :

- la formation promise aux ensei-

gnants a au mieux pris la forme de réunions-diaporama à public désigné : la masse des collègues est priée d'inventer des contenus et des méthodes de travail dans l'urgence et sans concertation ;

- le travail « personnalisé » se fait le plus souvent en demi-classe, la constitution des groupes étant dictée par les ajustements d'emploi du temps et non par souci pédagogique ;

- l'AP sert de variable d'ajustement pour la gestion des services et des emplois du temps, dont il accentue la complexité (mise en barrette des groupes recommandée par la circulaire de rentrée). Le professeur documentaliste est sollicité, bien souvent par défaut, sans cohérence ni réflexion tant dans les contenus que dans les modalités pratiques.

ANALYSE CRITIQUE

DU SNES

Tout comme pour la dotation globalisée, les remontées des établissements montrent que l'accompagnement personnalisé n'a pas été mis au service de la réussite des élèves, mais à celui de la gestion des postes ou des moyens. Certains chefs d'établissement vont jusqu'à découper l'horaire annualisé en petites tranches rémunérées à la tâche, en fractions d'HSA (au mieux), voire en HSE !

Il se met en place nombre de dispositifs dont élèves et professeurs



dénoncent déjà l'absurdité : collègues sommés par des élèves qu'ils ne connaissent pas de les aider dans des disciplines qu'ils ne maîtrisent pas du tout, élèves en classe entière, le dispositif tourne parfois à la garde-rie. Ailleurs, les membres du conseil pédagogique cherchent à imposer aux autres leur vision de ce qui doit être fait, allant dans certains établissements jusqu'à vouloir mettre en place une évaluation de l'AP ! Ces difficultés seront multipliées par deux avec la mise en place du dispositif en Première l'an prochain. Dans la voie professionnelle, où l'AP est en place pour la deuxième année, les rectorats commencent à installer un système de dotation au projet, ce qui ouvre la porte à la suppression de ces heures, comme on l'a vu pour les TPE en Terminale ou les IDD en collège. ●

PROPOSITIONS DU SNES

- la redéfinition de l'accompagnement personnalisé (recentrage sur les missions des enseignants) et son accrochage aux disciplines ;
- l'abandon des tentatives d'annualisation et de semestrialisation, avec les dérives constatées sur les services (tentatives de majorations, paiement de l'AP en HSE, etc.) ;
- des conditions de travail permettant à l'élève de faire en classe la plus grande part de son travail personnel, et de le terminer au lycée dans de bonnes conditions matérielles et d'encadrement ;
- la prise en charge du projet personnel d'orientation des élèves par les CO-Psy, en dehors de l'accompagnement personnalisé ;
- la possibilité pour les élèves de recevoir une aide individualisée au-delà des heures de cours.

Les enseignements d'exploration de Seconde et options facultatives

CE QUE DISENT

LES TEXTES

• *BO* spécial n° 1 du 4 février 2010, arrêté des 21/01 et 1/02/2010 : organisation et horaires de la classe de Seconde (voir grille pages 8 et 9). La majorité des enseignements d'exploration (EE) est prévue sur 1 h 30 hebdomadaire, annualisable (54 heures). Les élèves choisissent obligatoirement un EE parmi SES ou PFEG, puis un second (voire un troisième en cas de second choix parmi les EE technologiques).

Les EE ne sont pas pris en compte pour l'orientation en fin de Seconde. Les EE sont de trois natures différentes : nouveautés pluridisciplinaires avec indication de thèmes de travail (Littérature et Société, Méthodes et Pratiques Scientifiques), disciplinaires avec programme ambitieux compte tenu de l'horaire imparti (SES, PFEG, enseignements artistiques, LV), technologiques.

Les enseignements technologiques et SES perdent entre la moitié et les trois quarts (biotechnologie) de l'horaire élève.

BILAN DE LA MISE

EN PLACE EN SECONDE

À LA RENTRÉE 2010

• **Enseignements d'exploration :**

- l'ouverture des EE s'est décidée dans les établissements, avec un contrôle fort des rectorats ;
- les groupes ayant été prévus avant l'affectation des élèves, ces derniers n'ont pas toujours eu les EE souhaités ;
- les EE n'ont pas été prioritaires pour les heures à effectifs réduits ;
- les nouveaux enseignements « littérature et société » et « méthodes et pratiques scientifiques » ne bénéficient d'aucune heure de concertation. Leur organisation, les contenus et les pratiques sont très variables d'un établissement à un autre ;

– le choix obligatoire entre deux enseignements « d'économie » semble déboucher sur une prépondérance numérique des SES : dans de nombreux établissements, entre 90 et 100 % des élèves de Seconde suivent ce cours ;

– organisation souvent non-hebdomadaire du cours : des cas d'organisation semestrielle, et des cas plus fréquents d'annualisation de l'horaire (2 heures/ semaine sur 27 semaines, page 2).

• Options facultatives :

– les rectorats semblent avoir donné des consignes pour limiter les ouvertures d'options facultatives, par exemple une par bassin. Tendance ancienne mais renforcée à l'occasion de la réforme.

ANALYSE CRITIQUE

DU SNES

• Si certains collègues disent prendre du plaisir à pouvoir enfin travailler différemment avec les élèves en littérature et société ou en MPS, la dégradation des conditions de travail est nette pour la grande majorité : moins de temps pour des contenus quantitativement équivalents ou supérieurs, (sentiment « d'abattage », impossibilité d'approfondissement, impossibilité d'enseigner l'essence de la discipline, etc.), davantage de classes, horaires annualisés conduisant à des emplois du temps déséquilibrés ;

- dans de nombreux cas les cours de SES se font en effectifs surchargés et en classe complète uniquement. Cela pose problème pour travailler la dimension « méthodologique » ou « pratique » de la discipline ;
- les nouveaux enseignements semblent souvent servir de simple variable d'ajustement pour compléter des services réduits par la diminution globale de l'horaire élève (maths, français, sciences, histoire-géo, etc.) ;
- tendance à la semestrialisation/annualisation (voir pages 2 et 4) ;

• contrairement à ce qui peut être dit, rien n'interdit l'évaluation notée ni l'inscription sur le bulletin scolaire ;

• options facultatives : menace sur l'existence de certaines LV3, des enseignements artistiques, des langues anciennes, soit concurrencées par des enseignements d'exploration moins coûteux en horaires, soit incompatibles avec les emplois du temps des élèves. ●

PROPOSITIONS DU SNES

- enseignements d'exploration : 2 heures par semaine pour SES et PFEG, 3 heures pour les enseignements d'exploration technologiques ;
- globalisation des heures dévolues aux dédoublements : retour à un cadrage national par discipline (voir page 11) ;
- l'abandon des tentatives d'annualisation et de semestrialisation, avec les dérives constatées sur les services (tentatives de majorations, paiement de l'AP en HSE, etc.).



Le cycle Terminal de la voie générale

CE QUE DISENT

LES TEXTES

• *BO* spécial n° 1 du 4 février 2010, arrêté des 21-1 et 1-2 2010.

Objectifs affichés : progressivité de la spécialisation facilitant les changements d'orientation des élèves tout au long du cycle, revalorisation de la série L à l'aide de deux nouveaux enseignements (« Littérature étrangère en langue étrangère » obligatoire en Première et TL, « Droit et grands enjeux du monde contemporain » optionnel en TL).

• En Première

– « Enseignements communs » aux trois séries : programmes et horaires identiques en HG, Français, LV1/2 globalisées, EPS, ECJS, facilitant les changements d'orientation des élèves ;

– « Enseignements spécifiques » à chaque série : réduction des horaires-élèves quasi-systématique, notamment dans certains enseignements dominants d'une série (SES en ES ; Sciences en S...);

– Réduction de l'offre de formation en séries L et ES : Mathématiques optionnelles en L (regroupement avec ES), disparition de la LV renforcée en ES.

• En Terminale

– Histoire géographie optionnelle en TS ;

– nouveaux enseignements (« Droit et grands enjeux du monde contemporain » en L, « Informatique et sciences du numérique » en S) ;

– réduction horaire sur les enseigne-

ments de spécialité, redéfinis, en ES ;

– réduction horaire en Littérature française en L.

ANALYSE CRITIQUE

DU SNES

• La spécialisation progressive sur laquelle repose la réforme est contredite par la disparition des mathématiques obligatoires en L et plus généralement par l'absence d'enseignement scientifique dans le tronc commun de Première. De ce fait, les changements de séries seront compliqués ou à sens unique, de S vers L ou ES. La formation pour tous s'arrête en Seconde en mathématiques, en Première en HG, quelle vision de la culture commune ?

• Le tronc commun vise à « décloisonner » les classes. Il ne s'agit pas de mettre en place une spécialisation progressive, mais de réaliser des « économies d'échelle » en regroupant les élèves de classes et séries différentes, ce qui supprimera aussi mécaniquement des heures de première chaire.

PROPOSITIONS DU SNES

Le SNES demande dans un premier temps un moratoire sur la mise en place des premières générales et technologiques de la réforme, et la construction d'une autre réforme des voies générales du lycée, qui reposerait sur :

- des horaires disciplinaires nationaux (dont le travail en petits groupes) ;
- des conditions de travail permettant à l'élève de faire pendant le temps du cours la plus grande part de son travail personnel ;
- des contenus disciplinaires construits en cohérence au sein de chaque série, permettant l'interdisciplinarité, de façon à donner du sens aux apprentissages.

• Enseigner le même programme à des élèves ayant fait le choix de séries différentes, et passant des examens différents, sera une gageure pédagogique.

– enseignements spécifiques : le ministère prétend que la nouvelle structure permettra de mieux spécialiser les élèves et de rééquilibrer les séries. Mais les enseignements spécifiques voient leurs horaires réduits, et comme auparavant la série S reste celle qui a le spectre le plus large d'enseignements : les séries ES et L sont fragilisées dans leur attractivité ;

– heures à effectifs réduits : les problèmes de concurrence entre personnels et d'éclatement du cadre national, visibles en Seconde, seront amplifiés avec la réforme du cycle Terminal ;

– l'ensemble promet la mise en place d'une usine à gaz (emplois du temps, services), avec toutes les dérives pour les personnels constatées en Seconde mais élargies au cycle Terminal (voir pages 2-3) ;

– la classe de Terminale n'a fait l'objet d'aucun débat, particulièrement la question de l'Histoire géographie et des contenus des enseignements nouveaux. L'articulation entre l'AP et les enseignements disciplinaires est floue. En l'état, les conséquences pédagogiques de sa mise en place autres que la gestion locale de la dotation globalisée sont difficiles à anticiper. La réduction des horaires disciplinaires facilite par contre à coup sûr la gestion des suppressions de postes ;

– rien n'est connu à ce jour du devenir des épreuves du baccalauréat. ●

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE BACCALAURÉAT ?

Depuis plusieurs années, le contrôle local s'étend (langues vivantes, sciences expérimentales), les dysfonctionnements prévisibles ne sont pas pris en compte, la volonté affichée de la réduction du coût pèse (en fait il représente une soixantaine d'euros sur une scolarité moyenne annuelle de 9000 euros par élève en lycée...). La dérive porte en elle des enjeux sociaux qu'il faut mesurer. Le bac est une référence nationale pour l'ensemble des diplômés du supérieur et des garanties collectives qui s'y attachent. Il ne le restera que s'il est un examen terminal national et anonyme, premier grade de l'enseignement supérieur, permettant tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle. Le SNES sera vigilant aux « ajustements » prévus par le ministère dans le cadre de la réforme du lycée.

Le cycle Terminal de la voie technologique

CE QUE DISENT

LES TEXTES

- JO du 29/05/2010 et BO spécial n° 6 du 24 juin 2010.

- Enseignements du second degré des voies générale et technologique (décret n° 2010-565).

- Organisation et horaires des enseignements des classes de Première et Terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, série sciences et technologies du design et des arts appliqués (arrêté du 27/05/2010).

- Organisation et horaires des enseignements des classes de Première et Terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, séries sciences et technologies de l'industrie et du développement durable et sciences et technologies de laboratoire (arrêté du 27/05/2010).

À la rentrée 2011 seules les STI et STL seraient concernées par la mise en œuvre de la réforme. Les séries STG, ST2S, hôtellerie ne seraient réformées que pour la rentrée 2012.

En septembre 2011 apparaîtraient donc en Première :

- Une seule série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) déclinée en quatre spécialités :

- architecture et construction ;
- énergie et environnement ;
- Innovation technologique et éco-conception ;

- systèmes d'information et numérique.

- Une série Sciences et technologie de laboratoire (STL) comportant une spécialité :

- biotechnologies ;
- sciences physiques et chimie de laboratoire ;
- une série sciences et technologie du design et des arts appliqués.

ANALYSE CRITIQUE

DU SNES

Cette réforme se caractérise par la définition d'un tronc commun pour les disciplines générales et pour la mise en place d'enseignements technologiques transversaux relatifs aux différentes séries.

Outre la diminution de structure (passage de douze spécialités ou options

à quatre pour les STI2D), cette réforme se caractériserait par une diminution horaire élève de 2 à 3 heures par semaine et une diminution horaire profs pouvant aller jusqu'à 4 heures. Compte tenu de la mise en place de l'accompagnement personnalisé (2 heures) les enseignements technologiques subissent donc une perte horaire de 4 à 5 heures/élève et pouvant aller jusqu'à 6 heures/prof hebdomadaires.

Cela pourrait se traduire rapidement par la suppression d'un quart des postes de professeur de disciplines technologiques.

La filière STI2D et les spécialités proposées résulteraient de la disparition des filières STI actuelles. En conséquence tout enseignant de STI devrait pouvoir garder sa spécialité et s'insérer dans la nouvelle structure. ●

PROPOSITIONS DU SNES

Le SNES veillera à tous les échelons que les règles de gestion des personnels soient respectées.

- En cas de suppressions de postes, ce qui semble être d'ailleurs le principal objectif de cette réforme, les règles de carte scolaire devront être appliquées.
- Les représentants SNES dans les commissions paritaires, refuseront toute transformation de poste, en poste à profil permettant de passer hors des réglementations de gestion des personnels.
- Les propositions et les modalités de formations proposées actuellement dans les académies ne sont pas acceptables.

Le SNES refuse les entretiens individuels dont le seul but est de classer les enseignants pour former en priorité ceux que l'administration pressent pour mettre en place cette réforme. Il faut noter que cette formation ne les protégera pas d'éventuelles mesures de carte scolaire.

Le SNES exige que cette formation se fasse sur le temps de service. Puisque la réforme conduit à supprimer les postes, que les postes en surnombre soient utilisés pour assurer le remplacement pour donner à tous la formation nécessaire, sur le temps de travail. Dans ce cadre des formations plus lourdes peuvent être envisagées.

Il y aurait donc intérêt à réunir dans les établissements les équipes concernées, afin de réfléchir aux conséquences en terme de formations et de postes. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra réfléchir aux besoins en terme de formation en fonction des personnels concernés.

Le SNES appelle les collègues à se réunir et intervenir en CA, au rectorat, pour imposer d'autres choix, pour défendre la voie technologique, pour la réussite des jeunes.



Pour une autre réforme du lycée : construire la mobilisation

LE SNES MOBILISE POUR

- la remise en cause de l'organisation de la nouvelle Seconde ;
- un moratoire sur la mise en place des Premières générales et technologiques de la réforme ;
- la prise en compte par le ministère de l'expertise des enseignants pour la construction d'une autre réforme du lycée.

DANS L'IMMÉDIAT, LE SNES DEMANDE

• Au niveau national :

- un bilan sincère de la mise en place de la classe de Seconde et l'ouverture d'un débat pour une autre réforme : les missions et objectifs du lycée, les savoirs et savoirs faire – la culture commune – que doit maîtriser le lycéen citoyen au sortir de ses années lycée, la redéfinition des séries technologiques autour de champs technologiques pertinents et attractifs ;
- l'abandon du principe de globalisation des heures dévolues aux dédoublements : retour à un cadrage national par discipline ;
- la redéfinition de l'accompagnement personnalisé (recentrage sur les missions des enseignants) et accrochage aux disciplines ;
- l'abandon du tutorat des élèves tel



que prévu par la réforme et des dispositifs qui amènent les enseignants à remplacer les CO-Psy ;

- l'abandon des tentatives d'annualisation et de semestrialisation, avec les dérives constatées sur les services (tentatives de majorations, paiement de l'AP en HSE, etc.) ;
- la prise en compte sur le temps de service de la formation des enseignants de la voie technologique ;
- pour la classe de Seconde : l'abandon des horaires des enseignements d'exploration de Seconde (au minimum 2 heures hebdomadaires, 3 heures pour les enseignements technologiques).

• Au niveau académique

De réelles négociations sur la définition des cartes de formations et d'options.

• Au niveau de l'établissement

Des demi-journées banalisées dès janvier pour faire le bilan de la mise en place de la Seconde avant de préparer la rentrée 2011.

AGIR DANS

L'ÉTABLISSEMENT

Tenir les heures mensuelles d'information syndicale, organiser des réunions de S1, faire adopter une motion en CA, demander en CA la tenue d'une journée de travail collectif banalisée.

Avec les collègues, préparer l'argumentation pour gagner sur les besoins et la répartition des moyens horaires de l'année prochaine :

- faire le bilan précis de l'organisation mise en place pour la Seconde : répartition des moyens et en particulier de la dotation globalisée (quelle dotation horaire moyenne par classe ? la structure mise en place est-elle celle votée par le CA de préparation de la rentrée 2010 ? quels problèmes la répartition de la dotation globalisée a-t-elle posé ? toutes les options facultatives ont-elles pu être ouvertes ?), enseignements d'ex-



ploration (la liste respecte-t-elle ce qui a été annoncé en juin ? l'horaire élève est-il respecté ? les choix des élèves ont-ils été respectés ? y a-t-il annualisation ou semestrialisation ?), accompagnement personnalisé (organisation, moyens horaires, quel bilan pédagogique à ce jour ?), les élèves ont-ils des manuels ? le tutorat des élèves est-il mis en place ?

- faire l'estimation des pertes d'heures liées à la mise en place de la Première : diminution horaires disciplinaires, tronc commun, réduction de l'offre d'option ;
- mobiliser collègues, parents et élèves sur les conséquences locales et nationales, en vue des actions de janvier.

Faites remonter l'état de votre situation à votre S2 ou S3. Demandez-lui de l'aide au besoin.

OUTILS EN LIGNE

- Tract, lettre aux parents, diaporama : www.snes.edu/-Tracts-affiches-diaporamas-.html
- Motion, aide au bilan de la mise en place de la Seconde et aide au travail sur la répartition de la dotation horaire : www.snes.edu/-Fiches-de-synthese-.html
- L'actualité de la réforme : www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html